

## REGLEMENT DU CONCOURS

---

# Les Audacieuses® Juniors

### **ORGANISATEURS DU CONCOURS**

INNOV'INSEEC U., en partenariat avec La Ruche et Femme Business Angels, organise un concours gratuit destiné à révéler les étudiantes d'INSEEC U. qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat au sein des campus de Paris, Bordeaux et Lyon selon les dates définies ci-dessous (ci-après dénommé « le Concours »).

### **DEROULEMENT DE L'OPERATION ET SELECTION DES FINALISTES**

Le Concours se déroule via un appel à participation et un formulaire de candidature ad hoc disponible sur le site Internet d'INNOV'INSEEC U. – [www.innov-inseec.com](http://www.innov-inseec.com).

L'URL direct pour accéder au formulaire est : <https://forms.gle/EnteCBkrRqsrPFen9>

Les dates clés, lieux et disciplines du concours sont les suivantes (date et heure française de connexion faisant foi pour l'inscription) :

- Clôture du dépôt des candidatures: 15 novembre 2019
- Jurys régionaux de pré-sélection : Du 18 novembre au 7 décembre 2019
- Jury finalistes à Paris : 14 décembre 2019
- Annonce des gagnantes: 18 décembre 2019
- Programme d'incubation : Janvier à Septembre 2020

Seuls les formulaires de candidature remplis avant le vendredi 15 novembre 2019, jusqu'à 23h 50, seront pris en compte pour la participation au concours. Toute participation enregistrée après cette date et cet horaire ne sera pas prise en compte par INNOV'INSEEC U.

Le Concours pourra également être relayé sur les réseaux sociaux d'INNOV'INSEEC U. et d'INSEEC U., et les sites partenaires du Concours.

## **MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Concours est ouvert à toute étudiante d'INSEEC U. de plus de 18 ans, porteuse d'une idée de projet ou d'un projet étudiant au sein des campus de Paris, Bordeaux, Lyon ayant rempli le dossier de candidature pour ce concours.

Une seule participation par personne ou groupe maximum de trois personnes est acceptée pendant toute la durée du Concours.

INNOV'INSEEC U. se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge ainsi que la scolarité de chacune des Participantes à tout moment pendant toute la durée du Concours.

Dans le cas où une structure juridique existerait, la personne physique devra être le représentant légal de la structure ou avoir un mandat en bonne et due forme du représentant pour représenter la structure pendant le concours.

Toute inscription et participation effectuée avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement seront considérées comme nulles par INNOV'INSEEC U. et ne permettront pas d'obtenir la ou les dotation(s) sans que la responsabilité d'INNOV'INSEEC U. ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'une Participante entraînera son exclusion du Concours sans que la responsabilité d'INNOV'INSEEC U. et des partenaires ne puisse être engagée.

Toute Participante s'engage à prévenir INNOV'INSEEC U. des éventuels contrats de sponsoring (exclusif ou non) qu'elle aurait avec un tiers et qui pourrait empêcher la Participante et/ou les gagnantes du Prix Coup de Pouce de bénéficier des Gains.

Pour pouvoir participer au Concours, la Participante doit :

### **1. Remplir les conditions de participation suivantes :**

- La candidate doit avoir plus de 18 ans et être étudiante au sein d'INSEEC U. sur les campus de Paris, Bordeaux et Lyon
- La candidate doit avoir lancé son activité depuis moins d'un an (date de dépôt des stratus)
- Votre projet doit avoir un impact social, sociétal ou environnemental
- La structure ne doit pas être obligatoirement créée.
- La candidate sélectionnée doit être disponible pour bénéficier d'un programme d'incubation au sein d'INNOV'INSEEC U.
- 

### **2. Remplir le formulaire de candidature disponible sur le site :**

- Certaines informations sur les participantes et les projets candidats peuvent être rendues publiques pendant 1 an suivant l'annonce des résultats du concours (titre du projet, noms des candidats, ville).

## ETAPES DE SELECTION ET DESIGNATION DES GAGNANTES

### - **Présélection des dossiers finalistes**

Au fur et à mesure de la réception des dossiers, un comité de sélection d'INNOV'INSEEC U. assurera une présélection afin de désigner les Participantes présélectionnées pour un pitch devant le jury de sélection qui aura lieu en décembre 2019

Les dates et résultats du jury de sélection seront diffusés par email aux participantes.

### - **Jury**

Les Jury pour désigner les gagnantes de l'appel à projets, sera composé des partenaires du concours.

Les décisions du « Jury » s'établiront principalement sur les critères suivants :

- La pertinence du modèle économique du projet par rapport au marché
- Le positionnement et la stratégie de développement
- La posture entrepreneuriale et la motivation du porteur de projet
- La pertinence de la solution proposée
- La bonne connaissance de son marché et de ses bénéficiaires
- Le potentiel de marché
- La présentation orale

## LES GAINS

- **Un programme d'incubation de 9 mois** réalisé par INNOV'INSEEC U ainsi que des modules de formations proposés par La Ruche.
- **En fin de parcours, 1 prix bonus sera remis pour la meilleure des 3 gagnantes.**

Si les informations communiquées par la Participante ne permettent pas de l'informer de son Gain, elle perdra la qualité de Finaliste et/ou de gagnante et ne pourra effectuer aucune réclamation à ce titre.

Le Gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Pour pouvoir bénéficier de leur Gain, les Finalistes et/ou gagnantes doivent impérativement respecter les « Engagements des finalistes/gagnantes » (cf infra article 6). Le non-respect de ces engagements remettra en cause la nomination de la Lauréate et la jouissance du Gain.

Dans le cas où les Lauréates seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur Gain, pour quelque raison que ce soit, elles en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

## **LES ENGAGEMENTS DES FINALISTES/GAGNANTES**

- Les Finalistes et/ou gagnantes deviendront les « ambassadrices » du concours *Les Audacieuses Juniors*. Aussi, elles se prêteront à des interviews et reportages afin de promouvoir le programme.
- Les Finalistes autorisent INNOV'INSEEC U. et ses partenaires à utiliser, sans contrepartie financière, son nom et son image et son projet dans le cadre du Concours Les Audacieuses Juniors et sur toute opération ou support assurant la promotion du programme Les Audacieuses Juniors.
- Le non-respect des « Engagements des finalistes/gagnantes » est rédhibitoire et remettra en cause la nomination de la gagnante.

## **PUBLICATION DES RESULTATS**

Les identités des Finalistes et Gagnantes du Concours seront visibles sur le site <https://www.innov-inseec.com> ainsi que sur les supports de communication associés à l'événement du concours et d'INSEEC U., et pourront faire l'objet d'une communication sur les sites et outils des sites partenaires du concours.

## **REGLEMENT**

Le règlement peut être consulté sur le site Internet <https://www.innov-inseec.com> et une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mail suivante [innovinseec@inseec.com](mailto:innovinseec@inseec.com) et ce jusqu'à la date de la publication du résultat du Concours.

Chaque participante au Concours Les Audacieuses Juniors accepte le présent règlement dans son intégralité.

## **CONFIDENTIALITE**

Les membres du jury, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Cependant, il appartient aux candidates de prendre elles-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

## **DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

INSEEC U. s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données effectuées à partir du site <https://www.innov-inseec.com>, soient conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatiques et Libertés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, la Participante dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données la concernant. Elle peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : INSEEC U. - Immeuble Greenelle – 43, quai de Grenelle – 75015 PARIS.